DUERP : DU RECUEIL À L'ACCOMPAGNEMENT, UN LEVIER STRUCTURANT DU PARCOURS ADHÉRENT

Vigrine BORDIER
Directrice opérationnelle de prévention – SSTRN – Nantes

Jonathan GIRARD
Référent ASST et conseillers en prévention – SSTRN – Nantes

Grégoire TARDY
Directeur de l'offre collective et des projets – SSTRN – Nantes

Introduction / Objectifs :

A la suite du rapport de l'Inspection générale des affaires sociales (IGAS) de décembre 2023, la Direction générale du travail (DGT) a demandé aux Services de Prévention et de Santé au Travail Interentreprises (SPSTI) de renforcer le recueil des documents uniques d'évaluation des risques professionnels (DUERP) auprès de leurs adhérents, notamment à l'adhésion et lors du renouvellement annuel.

Au-delà de l'enjeu réglementaire, cette évolution pose une question centrale : **comment transformer le recueil du DUERP en véritable levier d'accompagnement des entreprises dans leur démarche de prévention ?**

Jusqu'en 2024, le SSTRN sollicitait les entreprises pour recueillir les DUERP, principalement via les fiches d'entreprise, sans disposer d'un pilotage global ni d'une exploitation structurée de ces données.

Ces nouvelles attentes ont été abordées comme une opportunité pour :

- structurer une démarche globale autour du DUERP ;
- mieux connaître les expositions professionnelles ;
- et surtout **intégrer le DUERP comme point d'entrée du parcours d'accompagnement des adhérents.**

Méthodologie :

Un projet structurant a été déployé selon cinq axes afin de placer le DUERP au cœur du parcours de prévention de l'entreprise.

- **Structuration de l'analyse** : un formulaire harmonisé a été créé afin d'analyser les DUERP reçus selon sept critères :
  - date de mise à jour ;
  - définition de la méthode d'évaluation ;
  - identification des unités de travail ;
  - inventaire des risques ; hiérarchisation des risques ;
  - présence d'un plan d'action ;
  - présence de l'annexe relative au compte professionnel de prévention (C2P).

Les sept critères alimentent une classification en plusieurs niveaux pour adapter l'accompagnement. Ainsi, celui-ci prend la forme de conseils et de modalités graduées d'accompagnement :

  - sensibilisation ;
  - aide à l'élaboration ou à l'actualisation du DUERP ;
  - appui à la construction du plan d'action et suivi de sa mise en œuvre.

- **Orientation des besoins** : les résultats de l'analyse sont partagés avec l'employeur ou son représentant. Ils sont accompagnés de recommandations et de propositions adaptées au niveau de maturité de l'entreprise.
- **Accompagnement personnalisé** : un logigramme a été intégré à la procédure d'action en milieu de travail (AMT) afin d'orienter les professionnels vers un accompagnement ciblé. À l'issue de chaque intervention, la mise à jour de l'outil de diagnostic permet à l'adhérent d'enrichir son DUERP et de suivre l'avancement de sa démarche de prévention depuis son tableau de bord.
- **Pilotage** : des indicateurs issus du logiciel métier ont été définis afin de permettre le suivi et de faciliter la priorisation des interventions :

- le taux de DUERP disponibles et l'évolution de ce taux dans le temps ;
- les actions d'accompagnement engagées (aide à l'élaboration, actions de sensibilisation, etc.).

- **Systématisation du recueil** (projet en cours de développement) : le travail réalisé à ce jour a permis d'améliorer le nombre de DUERP recueillis ainsi que le nombre d'accompagnements à la démarche de prévention. Cependant, pour disposer du DUERP de l'ensemble des adhérents assujettis à l'obligation de l'élaborer, il est nécessaire de systématiser et d'automatiser le recueil et le suivi de celui-ci. Pour cela, un projet est en cours afin d'intégrer une déclaration relative au DUERP au parcours d'adhésion et à la déclaration annuelle.

Résultats obtenus :

- Nombre de DUERP recueillis en augmentation :
  - 140 DUERP recueillis en 2024 ;
  - 350 DUERP recueillis en 2025 ;
  - 831 DUERP recueillis au cours du premier semestre 2026.
  - Au 31 juillet 2026, 6 653 DUERP sont disponibles, dont 5 678 fichiers transmis par les adhérents et 975 DUERP réalisés au moyen de notre outil numérique (chiffres actualisés).

- **En termes d'organisation, nous avons :**
  - **renforcé le parcours adhérent autour de la prévention**, allant de l'initiation du diagnostic à l'accompagnement dans l'élaboration et l'actualisation du DUERP, jusqu'au suivi du plan d'action ;
  - **harmonisé les pratiques internes**, facilitant un accompagnement cohérent et adapté ;
  - renforcé la **complémentarité entre la fiche d'entreprise et le DUERP**, via nos outils MAP (Mon approche prévention) et MDU (Mon document unique).

Nous avons initié un travail d'évolution de notre portail afin de systématiser la déclaration relative au DUERP lors de l'adhésion et de la déclaration annuelle.

Discussion des résultats / Conclusion :

Au 30 juin 2026, les 6 653 DUERP disponibles représentent environ 27 % des 24 800 entreprises adhérentes. En retenant, selon la Direction de l'animation de la recherche, des études et des statistiques (DARES), que 46 % des entreprises disposent d'un DUERP, le SSTRN aurait ainsi accès à un peu plus de la moitié des documents théoriquement existants.
Le nombre de DUERP recueillis chaque année progresse nettement. Cet indicateur renseigne sur le caractère récent du recueil et non, à lui seul, sur l'actualisation effective des DUERP.
Ces résultats soulignent la nécessité de systématiser la transmission du DUERP lors de l'adhésion et de la déclaration annuelle afin de répondre à nos obligations en termes de recueil de DUERP et permettre de le repositionner au cœur de la démarche de prévention.
L'intégration du DUERP dans un parcours adhérent structuré permet d'améliorer la lisibilité et la continuité de l'offre socle tout au long de la vie de l'entreprise.
L'articulation entre le DUERP et les autres outils du SPSTI, notamment la fiche d'entreprise, renforce la cohérence du diagnostic. Leur rapprochement permet d'identifier les écarts, d'alimenter le dialogue et de faciliter la priorisation des actions.
Au-delà de la conformité réglementaire, l'objectif est de faire du DUERP un véritable support de dialogue entre le SPSTI et ses adhérents, afin de mieux orienter les actions de prévention et d'objectiver les expositions professionnelles. Le déploiement de ces premières étapes a également mis en évidence plusieurs points de vigilance.
Son appropriation par les équipes nécessite un accompagnement au changement afin d'harmoniser les pratiques d'analyse et d'intégrer pleinement le DUERP dans les interventions en milieu de travail.
La qualité hétérogène des documents transmis, tant dans leur structuration que dans leur niveau d'actualisation et dans la précision des informations renseignées, peut limiter leur exploitation.

Enfin, la disponibilité encore partielle des DUERP réduit, à ce stade, la portée des analyses et du pilotage. Pour cela, le développement du recueil systématique du DUERP doit permettre aux 50 % d'entreprises ne disposant pas encore d'un DUERP, d'initier la démarche pour engager une prévention active dans l'entreprise. Ces constats conduisent à renforcer la formation des professionnels, la standardisation des outils et la fiabilisation progressive du recueil des données.

Pour contacter l'auteur de cette communication : gregoire.tardy@sstrn.fr